

*Questions orales***L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE****LES POURSUITES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice, en sa qualité de procureur général du Canada. J'aimerais qu'il nous explique la contradiction apparente qui ressort de ce qu'il poursuit le *Sun* de Toronto au titre de la loi sur les secrets officiels, ce qui est tout à fait rétrograde, à mon avis, mais non la chaîne CTV qui a dans l'ensemble publié les mêmes renseignements.

Est-ce parce que le *Sun* de Toronto, à l'instar du député de Leeds, critique le gouvernement et qu'il n'est qu'un parmi un grand nombre de journaux et organes de presse indépendante, alors que CTV est la seule chaîne indépendante de télévision d'envergure nationale? Le ministre veut-il nous dire pourquoi il s'en prend au *Sun* de Toronto mais non aux autres?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pense que le député tombe bien bas.

Une voix: Pas du tout.

M. Basford: Sans entrer dans les détails, ce qu'il ne me conviendrait pas de faire, je dirai que les deux cas sont tout à fait différents.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Est-ce que les renseignements utilisés par le *Sun* de Toronto et par CTV n'étaient pas essentiellement les mêmes? En agissant de la sorte, le gouvernement n'affiche-t-il pas une incapacité à protéger les intérêts supérieurs du pays qui est bien plus grave encore que tout ce qu'il pourrait reprocher aux autres en matière de protection du secret? Est-ce que cette poursuite n'est pas tout à fait contestable, étant donné la large diffusion qui a été accordée à ces documents dits officiels?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu l'émission de CTV dont parle le député.

Une voix: Alors comment savez-vous qu'elle est différente?

M. Basford: Les rapports que j'en ai reçus de mes services et d'ailleurs sont différents. En ce qui concerne la dernière partie de la question du député, je n'ai pas l'intention de faire des commentaires sur une affaire dont les tribunaux sont saisis, cela pour le *Sun* de Toronto. Je n'en parlerai ni ici ni ailleurs. Il doit y avoir procès et constitution de jury. Je prierai donc les députés de faire preuve de discrétion à ce sujet, pour que les accusés et les questions juridiques en cause puissent être jugés dans les règles. Comme je le disais vendredi, la parole est aux tribunaux.

[M. Lang.]

● (1502)

LES AFFAIRES INDIENNES**LE PIPE-LINE DU NORD—L'ABANDON PAR LA C.-B. DE SES ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES**

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La semaine dernière, au cours d'une séance du comité spécial du pipe-line, on a présenté un document rédigé par les services des revendications des autochtones disant que le gouvernement de la Colombie-Britannique était revenu sur sa promesse de négocier les revendications territoriales des Indiens, lequel document a été publié depuis par les journaux de Vancouver. Le ministre dirait-il à la Chambre si ce rapport a quelque fondement?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Ce rapport n'a aucun fondement. En novembre, il y a eu quelque incertitude quant aux intentions de la province au sujet du règlement des revendications en instance en Colombie-Britannique. Par la suite, j'ai rencontré en janvier le ministre, M. Allan Williams. Depuis cette rencontre, je crois que les deux gouvernements sont convenus et s'efforcent vraiment de régler les revendications des Nishga et, espérons-le, d'autres groupes.

Il y a eu deux ou trois réunions des trois parties en cause: le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et des représentants des Nishga. Le document n'a donc aucun fondement, monsieur l'Orateur. Les négociations vont bon train en Colombie-Britannique.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE**LE RAPPORT AU SUJET DE L'EMPLOI DES HANDICAPÉS**

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. C'est la troisième fois que je lui demande quand il déposera à la Chambre le rapport du secrétariat de la Commission de la Fonction publique au sujet des problèmes des handicapés qui sont engagés et qui travaillent à la Fonction publique du Canada. Quand le fera-t-il?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la question du député tombe encore à point. J'ai l'intention de déposer le rapport dès demain ou encore le 4 avril. Je le ferai probablement demain, mais sinon, ce sera le 4 avril puisque nous aurons congé d'ici là.